

Fiche 01

LA LEPTOSPIROSE

La leptospirose couramment appelée « la maladie du rat » est une maladie bactérienne transmise à l'homme principalement par l'urine de mammifères.

MODE DE TRANSMISSION

Les bactéries « Leptospira » sont généralement stockées dans les reins des animaux contaminés (chien, renard, chevreuil, sanglier, cheval, vache, rat, etc.). Leur urine contamine ensuite leur pelage et leur environnement. Les rongeurs et les rats sont les porteurs les plus répandus de cette maladie.

Une fois dispersées par l'urine, les bactéries responsables de la leptospirose peuvent survivre jusqu'à 6 mois dans l'eau douce ou dans un endroit humide. Lors d'un contact avec ces zones souillées, les bactéries vont pouvoir pénétrer dans l'organisme humain par des plaies ou des écorchures ; les yeux, le nez ou la bouche ; les pores dilatés d'une peau saine macérée.

Les activités en contact avec de l'eau douce, des zones humides ou des environnements avec des rongeurs (points d'apport volontaire, chambre de visite d'un réseau d'assainissement) présentent des risques prépondérants.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

On dénombre entre 300 et 400 contaminations par an en France, mais ce nombre est certainement sous-estimé, car la maladie est peu connue.

La leptospirose débute par une "grippe" (fièvre, courbature, fatigue, nausée) après une à trois semaines sans symptôme. Puis, elle entraîne une atteinte du foie (jaunisse, œil jaunâtre) et des reins (urines très colorées...), apparaissent ensuite des signes hémorragiques, méningite, parfois formes pulmonaires graves.

En l'absence de traitement, la mort survient dans environ 5% des cas en fonction de la virulence des souches.

En cas de symptôme et notamment d'apparition de jaunisse, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et son exposition aux bactéries Leptospira. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

La leptospirose peut être dans certains cas, reconnue comme maladie professionnelle (tableau 19A).

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact avec de l'eau douce, des zones humides ou des environnements avec des rongeurs (points d'apport volontaire, chambre de visite d'un réseau d'assainissement) présentent des risques prépondérants :

- Collecte et traitement des déchets
- Nettoyage et entretien des points d'apport volontaire
- Entretien des réseaux d'assainissement et activités en station de traitement des eaux usées
- Nettoyage et entretien des berges ou de zones humides
- Activités nautiques
- Dératisation
- Activités en fourrière, capture d'animaux ou activité d'équarrissage.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Éviter les interventions dans les zones fréquentées par des rongeurs.
- Éviter le recours au nettoyage par jet à haute pression qui met en suspension dans l'air des gouttelettes contaminées aisément inhalables.
- Veiller au port systématique de gants de protection répondant à la norme EN 374. Le cas échéant faire porter des bottes, une tenue de protection du corps, une protection respiratoire FFP2.
- Fournir des équipements de travail permettant de réduire les contacts. Fournir des moyens pour éliminer les déchets souillés.
- Définir des modalités et des procédés de travail permettant de réduire au minimum le contact avec des zones contaminées.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours.

Vaccination

La vaccination contre la leptospirose peut être recommandée par le médecin de prévention pour les agents plus particulièrement exposés. Elle n'a pas de caractère obligatoire.

Quelques bonnes pratiques

- Lors des activités en milieu humide, porter systématiquement des gants EN 374 et des bottes.
- En cas de contact avec des zones contaminées, porter systématiquement des gants.
- Éviter tout contact direct avec des animaux morts ou des animaux sauvages vivants.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#))
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités pouvant exposer à la leptospirose. Se laver les mains systématiquement avant de toucher son visage.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés, comme des gants ou un balai dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé. Ne pas les entreposer dans l'habacle du véhicule.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > leptospirose-prevention.fr
- > [Fiche Leptospirose \(INRS\)](#)

Sources : INRS, leptospirose-prévention